

Fiche Jean Louis François Xavier DARLAN (1881 - 1942)

**Extrait du rapport du contre-amiral Jehenne Commandant les Formations de Marins détachés aux Armées sur la participation des Formations de CANONNIERS-MARINS Et de CANONNIÈRES-FLUVIALES aux opérations des Armées de terre .Du 30 Août 1914 au 1er Mars 1919.**

**Annexe XIX R.G.A. - 3e DIVISION 4e GROUPE n° 155**

**COMPTE RENDU des événements du 30 Août au 15 Septembre dans la II ème Armée**

30 Août. L'Etat-major du 4e Groupe et la 10e Batterie mobile quittent Villenaux à destination de la II ème Armée. Le Commandant du 4e Groupe reçoit l'ordre du Commandant de l'Artillerie de la 2<sup>e</sup> Armée, de reconnaître une position de batterie dans la région de Bras.  
31 Août. Débarquement de la 10e Batterie mobile à Dugny, à 17 h. 30. La Batterie est rendue à Jardin-Fontaine (8 kilomètres), à 22 heures. Départ de Villenaux de la 12e Batterie mobile. Par note n° 3.381, le Général commandant l'Artillerie forme un Groupement A.L.G.P., placé sous les ordres du Chef d'Escadron Couade et un Sous-Groupement de 16, sous les ordres du Capitaine de Corvette Darlan, Sous-Groupement composé des Batteries 6, 10, 12, 17, 18. La 6e Batterie doit armer la position de Bras. La 17e - des Essarts. La 12e de la Haie Houry. La 10e de Belrupt. La 18e de Jaulny. P.c. du Sous-Groupement : Ravin du Grand-Trisse.

1er Septembre. La 12e Batterie mobile débarque à Dugny, à 16 heures, La Batterie est rendue à Jardin-Fontaine, à 22 heures. 3 Septembre. Le Commandant du Sous-Groupement reçoit l'ordre d'étudier l'équipement du front de l'Argonne à la Meuse en Batterie de 16 M.

**Positions adoptées :**

Le Claon, 93-36 ) Positions existantes Bois Bourrus, 08-74 ferme Bertrame, 82-72 Bois de Parois, 11-67 f Bois de Parois, 11-67 Nouvelles positions Bois de Lambechamp, 42-67  
Nouvelles positions Côte du Poivre, 90-15

6 Septembre. Le Commandant du Sous-Groupement reçoit l'ordre du Lieutenant-colonel Couade, Commandant le Groupement, de faire armer les positions : Des Essarts par la 17e Batterie mobile. De la Haie Houry par la 6e Batterie mobile. De Jaulny par la 18e Batterie mobile. Les batteries sont prêtes à entrer en action le 10 Septembre. Les Batteries 10 et 12 sont chargées d'exécuter les travaux de la rive gauche. 7. 8, 9 Septembre. Les Batteries 6, 17, 18 arment les positions indiquées. La 12e Batterie termine la position du Poivre Les 10e et 12e Batteries commencent les positions de la rive gauche.

10 et 11 Septembre. Installation des observatoires à la Batterie de Damloup, à l'ouvrage d'Eix, au camp Romain. Entente avec l'Escadrille 213, le Ballon 61, la Section télémétrique du fort du Rozelier.

12 Septembre. A une heure commencement de la préparation de l'attaque américaine sur Saint-Mihiel. Le Sous-Groupement des 16 M. est chargé de l'interdiction systématique sur le front de la 2e Armée et des tirs sur les objectifs fugitifs imprévus. Ces tirs sont commencés à 1 heure, le 12, par une rafale de 1 minute 30 de tout le Sous-Groupement sur Etain. Au jour, malgré un temps peu favorable, les Batteries règlent leurs tirs par observatoires terrestres (Observation par ballon ou avion impossible). La 18e Batterie commence un réglage par coups fusants hauts interrompu par l'éclatement d'une pièce, dont la tape était en place (la tape venant d'être placée quelques instants auparavant pour protéger l'âme de l'atteinte d'éclats

tombant près de la pièce). La 17e Batterie règle une pièce par fusants hauts. Objectifs battus : Etain, Rouvres, fort de Spincourt, Morgue Moulin, Foameix et Warcq. La circulation ennemie étant nulle, les seuls objectifs imprévus sont des batteries en action. Quatre batteries sont neutralisées.

13 Septembre. Même interdiction systématique que la veille. Quelques rafales sur le carrefour 60 - 14, Buzy et Ornel, où des convois sont signalés. Trois batteries sont contrebattues. 14 Septembre. Même interdiction systématique que les jours précédents. Rafales sur des camions à Rouvres. Cinq batteries sont contrebattues. La 6e Batterie règle par avions. Nombre approximatif des coups tirés : 1.800.

15 Septembre. Par ordre du Général commandant l'Artillerie, **le Capitaine de Corvette Darlan** quitte le Commandement du Sous Groupement pour prendre la direction des travaux de la rive gauche. La Batterie désarme le Julny pour aller occuper une position à l'Est de la Chalade (emplacement imposé) remplaçant la position du Claon trop en arrière. La 6e Batterie est affectée en principe à Bertrame. La 10e -à Parois. La 12e à Lambechamp. La 17e à Bois Bourrus- Le Commandant du 4e Groupe s'installe dans le bois de Parois. La 6e et la 17e restent en Batterie jusqu'à nouvel ordre. La 10e et la 120 portent leurs pièces à Parois et à Recicourt.

1er Octobre. Par ordre du Sous-Groupement Long, les batteries restent en alerte, prêtes à tirer. 3 Octobre. Le Sous-Groupement Long est supprimé, les batteries sont sous les ordres directs du Général Davis. 4 Octobre. Le Général Davis donne l'ordre de tenir la 10e Batterie prête à être portée en avant, la 12e Batterie prête à être remise aux autorités françaises. Le Commandant du Groupe reçoit l'ordre de reconnaître un itinéraire pour amener la 10e Batterie au bois Chehemin. Cet itinéraire présente les obstacles suivants : - La route est coupée par 2 mines à Boureuilles et à Varennes. Les ponts destinés à permettre le passage des points minés sont à peine commencés et les détournements ne sont pas résistants.

- Pont de Varennes. Ce pont est douteux et il est impossible de savoir quel poids il peut supporter. Route de Varennes à Cheppy. - Très mauvaise. Tournant difficile et pont insuffisant à Cheppy. Route étroite et très encombrée de Cheppy au bois Chehemin. Circuit de retour très mauvais par bois Chehemin, route Avocourt- Véry-Cheppy- Varennes. Le Commandant du Groupe rend compte de là reconnaissance au Général Davis, qui décide de ne pas porter la 10e Batterie en avant. 5 Octobre. - L'Armée donne l'ordre au Groupe de se mettre aux ordres du Lieutenant-colonel Tessier (86e R.A.L.) Commandant le Groupement de Verdun. Le Colonel Tessier prescrit au Commandant du Groupe de reconnaître l'itinéraire : Esnes - Malancourt - Guisy -Bethincourt. et de voir s'il est possible de mettre en batterie entre Bethincourt et Drillancourt 6 Octobre. ? Le Commandant du Groupe accompagné des Commandants de Batterie exécute la reconnaissance.

Entre Esnes et Malancourt, la route refaite avec de grosses pierres non roulées n'est praticable qu'avec de grosses difficultés. Un pont douteux à Malancourt. La seule position de batterie possible est entre Guisy et Bethincourt. Craignant d'embouteiller la seule route de ravitaillement, ayant besoin des batteries pour le 8 au matin, le Colonel Tessier donne l'ordre de mettre les batteries en position dans la région de Marre. Les pièces des 10e et 12e Batteries sont sorties de batterie et les pièces de la 10e sont conduites à Dombasle. 7 Octobre. -, Transport à Marre des caissons Lameignière et Le Callo, exécution des travaux de terrassement et mise en place des plateformes. Chargement sur des caissons du parc R.G.A., des munitions des positions de la forêt de Hesse (250 coups). Transport de Dombasle et de la forêt de Hesse à Marre des canons Le Callo et Lameignière. 8 Octobre. -, La pièce Lameignière est prête à tirer à 5 heures. Les munitions arrivent à 7 heures. La pièce ouvre le

feu sur Ville devant Chaumont. La pièce Le. Collo, prête à 11 heures, ouvre le feu sur Ville devant Chaumont, pendant que la pièce Lameignière tire sur Danvillers.

9 Octobre. Mise en place des plateformes de la Tullaye et Heurtel, transport des pièces à Marre. La pièce de la Tullaye est prête à tirer à 18 heures. La pièce Heurtel est retardée par une avarie de tracteur. Interdiction sur Danvillers et Moirey. 10 Octobre. ? La pièce Lameignière 91 (2) R. 83 n° 7 qui avait tiré 50 coups en interdiction continue pendant la nuit sans que rien d'anormal ne soit constaté, présente un gonflement important à la jonction de la jaquette et des frettes. La pièce Heurtel est prête à tirer. Arrivée de munitions à 18 h. 30. Tirs effectués : interdiction sur Etraye et Danvillers. 11 Octobre. ? Le Colonel Tessier donne l'ordre au Commandant de Groupe de reconnaître les positions sur la rive droite de la Meuse, sur la route de Consenvoye à Etraye à 2 kilomètres N-E. de Consenvoye. Itinéraire : Marre, Cumières, Forges, Consenvoye. Cet itinéraire est reconnu impraticable.

Le Commandant de Groupe reconnaît l'itinéraire : Marre, Verdun, Belleville, Bras, Samogneux, Brabant, Consenvoye, Positions. La traversée de Samogneux quoique mauvaise est possible. La route est passable jusqu'à Brabant et Consenvoye. La route est coupée à 500 mètres au N.- E. de Consenvoye. Tirs effectués : 60 coups sur Danvillers.

12 Octobre. La pièce Lameignière est conduite à l'Arsenal de Verdun. La pièce de la Tullaye est mise sur route et prête à être portée en avant. Tirs effectués : 60 coups sur Danvillers, 60 coups sur Etraye. 13 Octobre. Le Colonel Tester donne l'ordre de maintenir la 10e Batterie en position et de conserver à Marre en ordre de route la pièce de la Tullaye. Reçu les dernières munitions allouées à l'Armée u.s. Il reste au total 450 coups à tirer. Le Colonel Tessier donne l'ordre de préparer le tir sur Danvillers et les côtes de Morimont. 14 Octobre. Resté en alerte. 15 Octobre. De 6 à 18 heures, interdiction sur les côtes de Morimont : 213 coups. 16 Octobre. De 10 à 18 heures, interdiction sur les côtes de Morimont : 102 coups. Dans la nuit du 16 au 17, tiré 100 coups sur carrefour 55 Ouest de Danvillers. 17 Octobre. La pièce Lameignière de la 12e Batterie Mobile (gonflée) est embarquée à Dugny pour Mailly.

18 Octobre. Le Lieutenant-colonel Tessier, Commandant le Groupement, de Verdun, donne l'ordre au Commandant de Groupe de sortir les pièces de batterie et de venir prendre ses ordres à Brabant le lendemain pour effectuer des reconnaissances sur la rive droite de la Meuse.

19 Octobre. Le Lieutenant-colonel Tessier donne l'ordre de porter le Groupe dans la région Tavannes-Rozelier pour faire de la contre-batterie sur les pièces à longue portée de la Woëvre qui bombardaient les gros canons A.L.V.F. américains. Positions choisies, les deux déjà faites à la Haie Houry (les Arpents) et une troisième à faire, le long du chemin des casernes Chevert aux Arpents. Les caissons et la pièce de la Tullaye (822 - 12e Batterie Mobile) sont transportés de Marre à la Haie Houry. Itinéraire : Marre, Charny, Verdun, pont de la Calavauge, route d'Etain, ferme Bellevue-les-Arpents (22 kilomètres). Le Commandant du Groupe prend les ordres du Colonel Américain Mac Millan auquel les batteries sont rattachées.

20 Octobre. La pièce de la Tullaye est mise en batterie. La pièce et les caissons Heurtel (867, 10e Batterie Mobile) sont transportés de Marre à la Haie Houry. 21 Octobre, La pièce Heurtel est mise en batterie le matin. La pièce et les caissons Le Callo (866 - 10e Batterie Mobile) sont transportés de Marre à la Haie Houry. A 23 heures la pièce Le Callo est mise en batterie. Reçu 300 coups complets. Le matelot Journe de 867 est tué par un camion automobile américain.

22 Octobre. - Installation d'un observatoire à l'ouvrage d'Eix. Enterrement du matelot Journe, au cimetière du quartier Bevaux. 23, 24, 25, 26 Octobre. Rien à signaler. 27 Octobre. Le Colonel Mac Millan donne l'ordre de régler dès que la visibilité le permettra.

28 Octobre. Essayé de régler (pièces Le Callo, de la Tullaye), 7 coups tirés. Visibilité insuffisante. 30 Octobre. ? L'observatoire de l'ouvrage d'Eix règle la pièce de la Tullaye sur les casernes d'Étain. La S.R.O.T. 58 règle les pièces Heurtel et Le Callo sur le clocher d'Étain. Très bon réglage. Les lots 41, 18 S.L. 29. 18 P.B. sont trouvés normaux. La nuit, concentration de 8 minutes sur les cantonnements au S.-O. de la ferme Renouveaux, 24 coups tirés (8 par pièce). Concentration de la batterie P. 39.50, 20 coups. Interdiction sur Morge moulin, 24 coups Total des coups tirés le 30 : 133. 31 Octobre. Le Groupe est placé sous les ordres du 33e C.A. à Belrupt. Le 33e C.A. donne l'ordre au Groupe de se tenir prêt à participer à une action d'artillerie. 1er Novembre. Le Groupe reçoit l'ordre du 33e C.A. de participer à une démonstration d'artillerie. 150 coups sur la Batterie p. 39.50. 22 sur le cantonnement P. 24.55. 20 sur le cantonnement p. 24.41. 76 sur la Batterie P. 04.84. 22 sur Morgemoulin. De 3 h. 30 à 8 h. 30. 2 Novembre. Le Groupe passe sous les ordres du 17e C.A. Mesure de vitesse initiale à la pièce R. n° 2. Perte de vitesse trouvée.. 26 m. 50. Perte réelle, 27 mètres.

3 Novembre. Mesures de vitesse initiale aux pièces R. 93 n° 8 et R. 99 n° 2. - Perte de vitesse trouvée R. 93 n° 8.. 58 mètres. Perte réelle 53 mètres. R. 99 n° 2, 70 m. 85 m., 98 m-, pièce usée. 4 Novembre. Une nouvelle mesure de perte de vitesse à la pièce R. 99 n° 2 donne 74 mètres. Essai de réglage infructueux par S.R.O.T. de cette pièce sur le clocher d'Étain. La pièce paraît usée. Réglé la pièce R. 00 n° 2 sur le clocher d'Étain. Le réglage est suivi d'un tir sur la batterie v. 7.892 en action qui cesse son feu. Les pièces R. 00 n° 2 et R. 93 n° 8 envoient une rafale sur le treuil du ballon 87,23. Ce ballon s'éloigne. A 17 h. 30 les deux pièces envoient une rafale de 20 coups sur la batterie 63-06 en action. La Batterie cesse son feu. 5 Novembre. Tiré 15 coups sur des convois sur la route Ornel Amel. Les convois sont atteints. Un incendie se déclare dans Amel. 6, 7 Novembre. Rien à signaler.

8 Novembre. A la demande d'une section télémétrique Américaine, essai de réglage par fusants hauts sur Étain. Les fusées fonctionnent mal et tous les coups éclatent percutants près du clocher d'Étain; cessé le tir. 9 Novembre. Le 2e C.A.C. qui a remplacé la 17e C.A. prévient que les batteries vont être retirées du front. 10 Novembre. - La pièce R. 93 n° 8 tire 30 coups sur les Batteries de Marcq. Le Colonel Noblemaire (R.G.A. Ligny) prévient que les canons seront dirigés sur Chatenois par voie de fer. Le personnel ralliera Chatenois par la route. Désarmé la pièce R. 99 n° 2 qui est transportée à la gare de Dugny. 11 Novembre. ? Reçu du 2e C.A.C. l'ordre de cesser les hostilités à 11 heures. Désarmé les pièces R. 00 n° 2 (Heurtel) R. 93 n° 8 (La Tullaye). Transport de tout le matériel à Dugny. 13 Novembre. - Embarquement du matériel à Dugny. 14 Novembre. - Départ du personnel pour Chatenois.

**Le Capitaine de Corvette Commandant le 4e Groupe de Canoniers-Marins Signé :  
DARLAN**